

--H.C.-  
TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI  
RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE DE RUHENERI  
=====

Ruhengeri, le 17 aout 1957.-

N° 473 / A.I.I4



Au Juge MUGABOWAKIGERI V.  
Tribunal de Chefferie

à

C Y U V E.-

Monsieur le Juge,

En réponse à votre demande de congé du 7 courant, j'ai l'honneur de vous accorder le congé sollicité à condition que le Chef Kamari marque son accord préalable. Prière de me faire parvenir cet accord éventuel par écrit.

L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE.- d'ARIAN.-

P. o. L'ADMINISTRATEUR TERRITORIAL ASSISTANT.

LEHNEN. P.